

Le Village de la Justice a relayé le 10 juin dernier une cartographie des directions juridiques pour l'année 2016. Sur un panel constitué de 1000 directeurs juridiques, 179 ont répondu au questionnaire. Issus d'entreprises de tous secteurs économiques confondus, 59 % travaillent dans des sociétés cotées et 46 % d'entre elles ont plus de 5000 salariés.

### **Qui sont les directeurs juridiques d'aujourd'hui ?**

Le directeur juridique est devenu un dirigeant. Alors qu'ils étaient 47 % à être rattachés à la direction générale ou à la présidence en 2010, ils sont 56 % aujourd'hui et 63 % font partie du comité de direction de leur entreprise. Leurs interventions dépassent de plus en plus le cadre national et le domaine strictement juridique. 76% des directeurs juridiques ayant répondu à l'enquête ont un périmètre géographique international et les deux tiers d'entre eux prennent en charge le secrétariat du Conseil ainsi que l'éthique et la compliance et 58% la gestion des risques et les assurances. Ils sont 25% à être titulaires du CAPA et 27% ont un diplôme étranger.

Les directions juridiques souhaiteraient recruter davantage et augmenter les salaires de leur équipe. Pour cette 5ème édition, la cartographie a également décidé de mettre l'accent sur trois thèmes chers aux directeurs juridiques que sont la compliance, la gestion des données personnelles et le Big Data ainsi que le contract management.

### **Quelles implications pour les avocats ?**

Les avocats peuvent retirer des enseignements précieux d'études comme celle-ci. En effet, comment ne pas entendre les messages d'une profession qui se renforce, qui est confrontée à des problèmes de plus en plus globaux...et qui pense que les réponses se trouvent essentiellement dans l'internalisation ? Il faut également noter que les juristes d'entreprises sont de plus en plus nombreux à avoir bénéficié de la formation d'avocat que ce soit dans le cadre de la formation initiale ou parce qu'ils ont exercé le métier d'avocat avant de faire le choix de rejoindre l'entreprise. Ces facteurs devraient logiquement renforcer une communauté de culture entre avocats et juristes d'entreprises...même si celle-ci tarde à transparaître.

### **Comprendre les enjeux de la direction juridique au sein de l'entreprise**

Sur le plan de la communication, les avocats doivent comprendre que les actions les plus efficaces sont toutes celles qui vont créer de la proximité avec les clients que sont les directions juridiques. Ceci passe non seulement par la communication sur la compétence mais aussi par une communication qui montre une prise en compte des préoccupations budgétaires et des attentes globales de la direction juridique au-delà de l'intervention dans des dossiers ponctuels. La communication des avocats doit aussi faire passer le message d'une capacité d'adaptation à des pratiques qui évoluent.

### **Partager la connaissance pour un enrichissement mutuel**

Enfin, toutes les initiatives du cabinet qui vont participer à partager de la connaissance, des retours d'expérience et plus généralement à augmenter le niveau de connaissance du client vont consolider les liens. Les actions de formation entrent naturellement dans ce cadre. Il ne faut pas hésiter à pousser plus loin cette logique de partage : veille commune, transmission systématique d'informations pertinentes et ciblées, ... En étant source d'idées et force de proposition, le cabinet d'avocats préservera et intensifiera ses liens avec la direction juridique et limitera le risque de voir son client devenir son concurrent.

Dominic Jensen

Source : [Village de la justice](#)